

Révisions Géographie Terminale Bac pro 3 ans

Fiche 18

Sujet d'étude : Acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires français

Les acteurs de l'aménagement

- Avant la décentralisation (années 60), c'est **l'Etat**, plus précisément la **DATAR** (délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) qui décidait des aménagements du territoire français : les 8 métropoles d'équilibre comme Lille, Nantes, Lyon... , 9 villes nouvelles comme Cergy- Pontoise, ST-Quentin –en Yvelines ...
- Depuis la décentralisation (1982), le transfert des pouvoirs et des compétences s'est fait vers les **collectivités territoriales** comme par exemple les **communes, les communautés de communes, les départements, les régions**
- Il existe des échelons intermédiaires entre la commune et le département sous la forme **d'ECPI ou établissement public de coopération intercommunale par exemple des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines.**
- L'aménagement du territoire est aussi l'affaire de **l'Union européenne (acteur supranational** c'est-à-dire au-dessus du pouvoir national) en attribuant des aides, des subventions pour réaliser des projets qui renforcent la cohésion du territoire européen en réduisant les inégalités territoriales. Ces subventions portent le nom de **FEDER** (Fonds européen de développement régional).

Les enjeux de l'aménagement (pourquoi aménager ? quels buts ?)

- **Réduire les inégalités** entre les territoires sous forme de subvention pour le développement rural ou de rénovation urbaine. Tous les citoyens doivent avoir un accès égal aux services publics comme l'école ou les soins...
On parle d'équité territoriale.
- **Développer la compétitivité** pour faire face à la concurrence à l'échelle européenne et mondiale sous forme de **pôles** d'excellence rurale (secteur primaire), pôles industriels (secteur secondaire) ou pôles de services (secteur tertiaire), de transports modernes comme les LGV (Ligne à grande vitesse) ou des aménagements portuaires
- **Développer durablement** par la mise en place de mesures de protection de l'environnement et des espaces naturels (par exemple Natura 2000, parc naturel régional, parc naturel national, conservatoire littoral, de limitation de la pollution et une gestion responsable des ressources et des déchets.